

LA DIMENSION VOLONTAIRE DES CROYANCES COLLECTIVES.

La distinction entre deux types d'états mentaux doxastiques, *belief* et *acceptance*, est devenue usuelle, notamment en philosophie de l'esprit et en théorie générale de la connaissance. Le contenu de cette distinction varie cependant fort sensiblement (Cohen, Bratman, Van Fraassen, etc.).

Cohen oppose ainsi *croyance* et *acceptation* (ou « assentiment ») comme un état passif (au sens où tout élément de volonté fait défaut : la croyance est foncièrement subie) à un état actif (au sens où un élément de volonté est présent dans l'assentiment).

Mais un des éléments remarquables des analyses de Cohen – quoique, semble-t-il peu remarqué – est que celui-ci distingue, en outre, deux types d'acceptations : l'acceptation pragmatique (ou prudentielle), à laquelle la discussion des analyses de Cohen s'est souvent cantonnée - et l'acceptation évidentielle (ou épistémique), particulièrement oubliée. Pour le dire grossièrement, on peut accepter (ou assentir à) une conclusion que l'on croit pourtant fausse (*belief*) pour des motifs pragmatiques (acceptation pragmatique) – je crois intimement que X est coupable mais je veux lui éviter la peine capitale et j'assentis à « X est non coupable »- mais aussi une conclusion que l'on a intimement du mal à croire vraie (*belief*) mais en faveur de laquelle plaident les arguments (acceptation évidentielle ou épistémique) : j'ai du mal à me persuader de la non culpabilité de X mais les arguments avancés plaident en faveur de celle-ci. Cohen suggère que ces distinctions sont pertinentes aussi dans l'analyse des croyances religieuses.

Cohen a donc proposé des analyses qui montrent qu'il est pensable de parler d'états doxastiques *volontaires* non seulement pragmatiquement, mais également épistémiquement. Mais il s'est cantonné au seul champ des croyances individuelles. Qu'en est-il des croyances collectives ? Margaret Gilbert a soutenu une conception des croyances collectives qui est également une conception *volontariste*, fondée sur l'idée de contrat réciproque tacite (*joint commitment*). Mais Gilbert a dénié, dans le même temps, à peu près toute pertinence aux distinctions de Cohen dans le cas des croyances collectives, suscitant une vive controverse (Meijers, Wray, etc.).

Ce symposium examinera l'idée de *croyances collectives volontaires* selon différents modes et dans différents domaines (politique, religieux et scientifique). L'une des contributions se concentrera sur les croyances des « groupes à objectif » (Ph. Pettit) et s'attachera à éprouver la suggestion de Wray selon laquelle ces groupes sociaux sont simultanément sensibles à des considérations pragmatiques et épistémiques. Une seconde contribution montrera que la distinction entre, d'un côté, des croyances collectives comme simple agrégation de croyances individuelles (*beliefs*) et, de l'autre, des croyances collectives comme résultat d'un co-engagement fait sens et qu'on peut tirer de ces analyses des critères pour circonscrire les croyances collectives qui sont accessibles à l'argumentation. Une troisième contribution introduira la notion de pratique collective; la démarche consistera à spécifier, « par l'absurde », le contenu qu'il convient de donner au volontarisme épistémique en examinant à quelles difficultés mène la thèse paradoxale selon laquelle il est a priori possible qu'un groupe accepte une théorie scientifique tout en sachant qu'elle est *fausse*.